



## Dettes suite à une procédure

-----  
Par olivier13

Bonjour,

Ma locataire qui avait une dette locative de 2300€ a eu cette dette effacée par la banque de France.

Suite au procès d'expulsion cette dernière a été condamnée à être expulsée et aux entiers dépens des frais de justice.

Donc 700€ ? + (1500€ ? d'expulsion à venir)

Ma question:

Peut-on réclamer les frais de justice, combien de temps (10 ans ?) et commandement ?

Olivier